

Crédit d'investissement – Mise en séparatif au chemin Pré-de-Riaux

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE ET DESCRIPTION DU PROJET

A la suite des travaux de transformations de la maison familiale sise au chemin Derrière-les-Vignes 12, il a été constaté l'absence de système séparatif pour le bien-fonds 445, situé à l'intersection avec le chemin Pré-de-Riaux.

L'immeuble d'habitation, comprenant deux logements, dispose d'un système séparatif dans tout le bâtiment et ceci jusqu'à la chambre unitaire près de la façade Nord-Ouest. Une conduite unitaire se déverse actuellement dans le collecteur des eaux claires du chemin Pré-de-Riaux, ce qui contrevient aux normes en vigueur et requiert une mise en conformité.

Cette problématique du système séparatif concerne l'ensemble des constructions anciennes du secteur. Le service technique a procédé à des inspections aux adresses suivantes : chemin Pré-de-Riaux n° 13, 17, 18 et 22. Une situation similaire a été identifiée au chemin Derrière-les-Vignes 13 sur le bien-fonds 432.

Le réseau des eaux claires du chemin Pré-de-Riaux ne figure pas dans l'inventaire communal. Les collecteurs et chambres, étant propriétés communales, devront être relevés par un géomètre officiel et reportés sur la plateforme Geoconcept.

Après examen des différentes variantes, la Municipalité a opté pour une solution consistant à installer un collecteur communal d'eau usée, Celui-ci partira de la chambre PGEE 96, située en contrebas du chemin Pré-de-Riaux, permettant ainsi le raccordement des bâtiments concernés au réseau des eaux usées. Dans le même temps, les eaux de surface de la place et de la toiture conserveront leur raccordement à la grille de bord de route.

Le nouveau tracé du collecteur des eaux usées, d'une longueur de 140 m, nécessitera l'installation de cinq nouvelles chambres de contrôle.

Les propriétaires des biens-fonds 445 et 432 devront prendre en charge les travaux de séparation et de raccordement de leurs conduites privées au réseau communal. Le projet devra également inclure l'installation d'une nouvelle chambre des eaux usées pour le privé, à des fins de contrôle des différentes conduites qui s'y raccorderont.

2. OBJET DU PREAVIS

Le crédit sollicité dans le cadre du présent préavis vise à financer la réalisation des travaux de mise en séparatif des bien-fonds 445 et 432.

3. ASPECTS FINANCIERS

Le montant du crédit se compose comme suit :

Travaux des collecteurs et des chambres	CHF	29'588.00
Complément pour tronçon BF 432	CHF	10'000.00
Frais de la mise à l'enquête	CHF	3'000.00
Relevé du réseau existant et futur	CHF	5'000.00
Etude	CHF	4'000.00
Frais divers et imprévus	CHF	<u>5'412.00</u>
Total général TTC	CHF	<u>57'000.00</u>

4. CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Cudrefin

- vu le préavis municipal,
- oui le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 57'000.00 destiné à financer les travaux
2. D'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante, avec un amortissement sur 60 ans
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cudrefin, le 13 février 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La Secrétaire

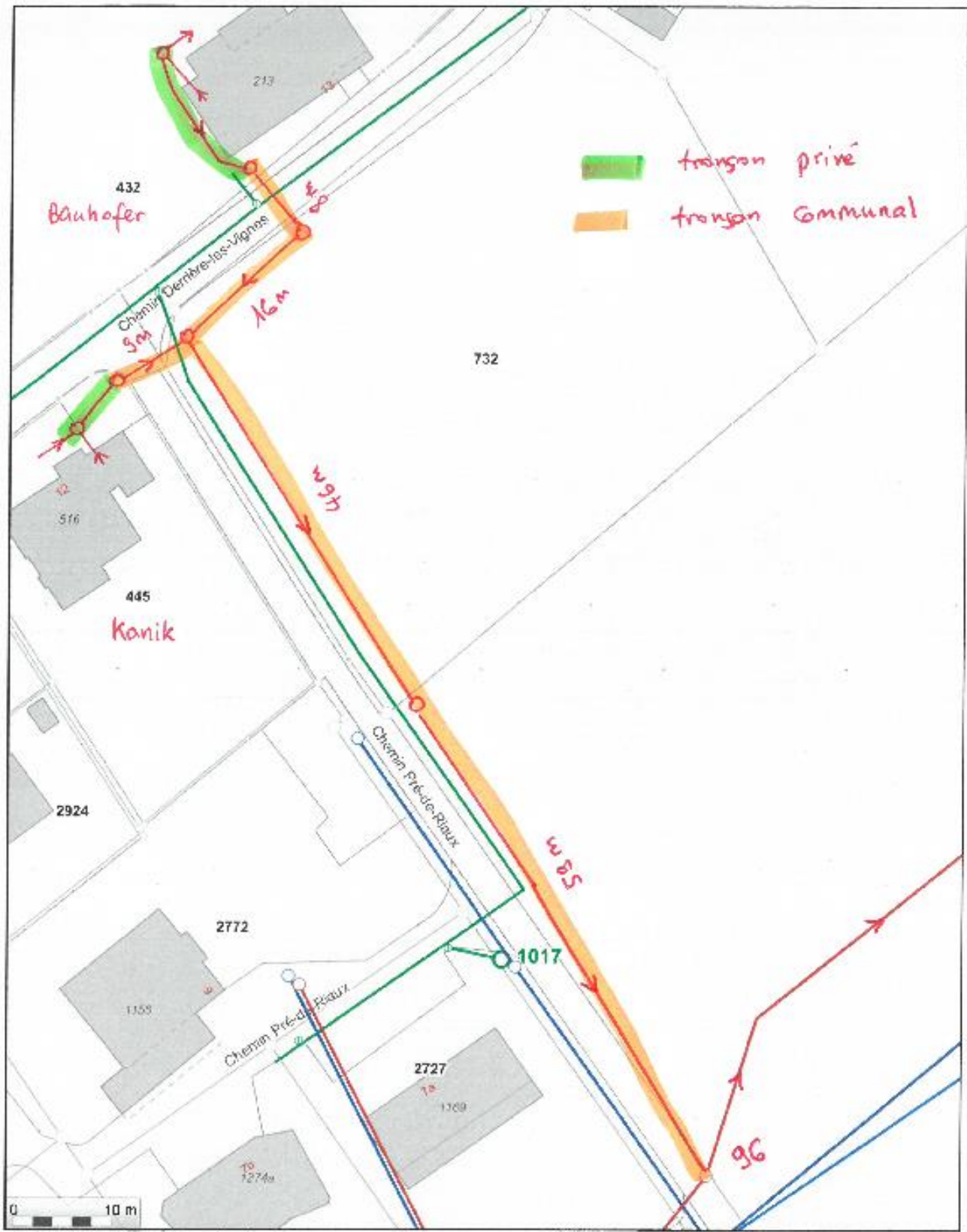
Richard Emmenegger

Myriam Aw

Annexe :

- plan de situation

Municipal responsable : Jean-François Milliet



C O M M U N E D E
CUDRÉFIN

Échelle 1 : 500

Impression du 10/02/2025 11:11

Information dépourvue de foi publique. © DCG, swisstopo, OpenStreetMap. Date de mise à jour : cadastre 04.2024. Orthophoto 2020